



Ville de Montréal

Confédération du Canada.

\$300,000.00

**Emission d'Obligations nominatives ou de Bons à Coupons à 4 p.c., pour un terme de 40 ans, à échoir le 1er mai 1945.
Payables en or.**

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Cité, seront reçues au bureau dudit greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, à Montréal, jusqu'à trois heures de l'après-midi, VENDREDI, le 14 COURANT, pour la totalité ou une partie de \$300,000 d'obligations nominatives ou de bons à coupons à 4%, au choix des soumissionnaires, qui devront spécifier la chose dans leurs soumissions, en actions de \$100 ou multiples de ce chiffre si c'est en obligations nominatives, et de \$100 à \$1,000 si c'est en bons. Les bons pourront être en tout temps convertis en obligations nominatives.

Cette émission est faite dans le but de permettre à la Ville d'exécuter les travaux publics nécessaires, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, 62 Vict., chap. 58, sect. 344, et est rachetable par un fonds d'amortissement.

INTERET

L'intérêt sera payable semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre, au bureau du trésorier de la Ville, à l'Hôtel de Ville, à Montréal, ou à la banque de Montréal, à New-York, où les livres d'enregistrement et de transfert seront tenus. L'on devra indiquer dans les soumissions l'endroit où l'on veut que l'intérêt soit payé.

STATISTIQUES

Les immeubles de la Ville (non compris les propriétés exemptes de taxe, représentant une valeur de \$42,000,000) sont évalués à plus de	\$163,000,000
L'impôt foncier est de 1% pour les fins municipales et $\frac{1}{4}$ à $\frac{2}{5}$ pour les écoles.	
Le revenu de la Ville, l'année dernière, a été de	3,700,000
L'intérêt sur la dette de la Ville (qui est la première charge sur le revenu) s'est chiffré par	1,100,000
La Ville elle-même possède à peu près 1/3 des immeubles exempts de taxes.	

PAIEMENTS

Les paiements devront être faits comme suit : 2% sur demande, et 98% le ou avant le 1er mai.

Les soumissionnaires pourront être présents ou se faire représenter lors de l'ouverture des soumissions à la date susmentionnée, dans la salle de la Commission des Finances, Hôtel de Ville, Montréal.

L'on pourra obtenir plus de détails en s'adressant au sous-signé.

Le tout sujet à la ratification du Conseil de Ville.

W. ROBB,
Trésorier de la Ville.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 3 avril, 1905.



City of Montreal

Dominion of Canada.

\$300,000.00

4 p.c. Bonds or Stock, 40 Years. Maturing May 1st 1945. Payable in Gold.

Sealed tenders addressed to the City Clerk, will be received at the City Clerk's office, in the City Hall, Montreal, up to three o'clock in the afternoon of FRIDAY, the 14th INSTANT for the whole or part of \$300,000.00 (three hundred thousand dollars), four per cent. "Registered Stock" or "Coupon Bonds", at the option of the tenderers (\$100 shares, or multiples thereof, if in stock; \$100 to \$1,000 if in bonds), option to be declared in tender. Bonds may be converted into registered stock at any time.

This issue is made for the purpose of carrying on necessary public works in the city, as provided by the Act of the Legislature of Quebec, 62 Vict., chap. 58, sect. 344 and is redeemable by a sinking fund.

INTEREST

Interest payable semi-annually on the first days of May and November, at the office of the City Treasurer, City Hall, Montreal, or at the Bank of Montreal in New York, where the stock ledgers and transfer books are kept. Election of place to be stated in tender.

STATISTICS

The assessed value of the real estate of the City (exclusive of \$42,000,000 of exemptions) is over	\$163,000,000
On which the rate of taxation is 1% for municipal purposes and $\frac{1}{4}$ to $\frac{2}{5}$ for schools.	
The revenue of the City, last year, was	3,700,000
The interest on its debt (which is a first charge on the revenue) was	1,100,000
Of the exempt property, the City, itself, owns about 1/3 of the whole.	

PAYMENTS

Payments to be made as follows:

2% on application, and 98% on or before 1st May.

Tenderers may be present, or represented, at the opening of the tenders at the above mentioned date, in the Finance Committee Room, City Hall, Montreal.

Further particulars may be had on application to the undersigned.

The whole subject to ratification by the City Council.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, April 3rd, 1905.